



COMPTE-RENDU

Séance du 23 décembre 2015

L'an deux mille quinze et le vingt-trois décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Patrick LABERNADIE, Maire.

Présents : Patrick LABERNADIE, Anne-Marie BARRAQUE, Jacques BELTRAN, Chantal BECAAS, Guy CLAVERE, Marie PEES, Laurent MARQUE, Marie-Christine GARROCQ, Paul LAMOURE, Marie-Claude PINOUT, Jean-Jacques ALBIRA, Solange BECAAS, Richard BELLON

Excusés : Etienne CURT, Jean-Michel BASCUGNANA,

Secrétaire de séance : Guy CLAVERE

Monsieur le Maire souhaite faire un relevé de conclusions de la réunion du 21 décembre 2015

A l'invitation de M. le Sous-Préfet, Monsieur le Maire a assisté à l'entrevue demandé par M. Albira pour disfonctionnement dans le conseil municipal.

Les personnes présentes étaient : M. le Sous-Préfet, M. le secrétaire Général, M. Albira et Monsieur le maire.

A la demande de M. le Sous-Préfet, M. Albira a présenté différents dossiers indiscutables sur le fond et agrémentés de graves accusations pour lesquelles seuls les tribunaux sont compétents, comme l'a précisé M. le Sous-Préfet.

Et Monsieur le Maire se réserve le droit d'ester en justice.

Conformément à la réglementation, deux modifications doivent être apportées aux usages du conseil :

- 1 – Sur toutes les délibérations, sera dorénavant inscrit, les pour, les contre, les abstentions, les personnes ne prenant pas part au vote.
- 2 – Lors de tous les conseils, le secrétaire de séance sera nommé par les soins de Monsieur le Maire et voté par le conseil

Un dossier présenté par M. Abira recelait une incohérence grave susceptible d'être préjudiciable pour la commune. A la demande de M. le Sous-Préfet, ce dossier a été repris et les conclusions définitives lui seront transmises.

Monsieur le Maire précise que ce dossier ne présente aucune ambiguïté.

A l'issue de cette rencontre, il s'est entretenu avec M. le Sous-Préfet en présence de M. Marino. M. le Sous-Préfet encourage le conseil à poursuivre la gestion à l'identique, c'est à dire règlementairement.

Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de désigner M. Guy CLAVERE en tant que secrétaire de séance.

Question n°1 : Approbation du procès-verbal du 27 novembre 2015

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 10 voix pour et 3 voix contre (M. Bellon, Mme Solange Bécaas, M. Albira)

APPROUVE le procès-verbal modifié du 27 novembre 2015.

Question n° 2 : Facteur guichetier

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'approuver le nouveau dispositif de facteur guichetier et afin de pérenniser cette activité,

DEMANDE au Maire de prévoir l'écriture d'une convention avec la Poste.

Question n°3 : Avenant au Contrat territorial de la Vallée d'Ossau

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

- De valider l'avenant au contrat territorial de la Vallée d'Ossau dont le contenu est détaillé en annexes de la présente délibération.
- D'autoriser le Maire à le signer.

Question n° 4 : Enquête publique

N'ayant pas les éléments nécessaires pour étudier cette question, M. le Maire propose de l'ajourner.

Questions diverses :

- Dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal, un bail de location du droit de pêche a été signé avec l'Association de Pêche et de Pisciculture de Bielle et Bilhères.
- Un nouveau contrat assurance a été signé par la commune pour l'assurance des biens communaux.

Questions de M. Albira :

- Reprise de la carrière par la société Daniel
- Extension de l'Intermarché
- Aménagement CD 35